

9.1. Le partenariat avec l'association Valentin Haüy

La Médiathèque départementale est en partenariat avec l'association Valentin Haüy depuis 2020.

C'est une association ayant pour objectif d'apporter aux aveugles et aux malvoyants les moyens de mener une vie normale.

Grâce à ce partenariat, 72 bibliothèques du Puy-de-Dôme ayant rejoint le dispositif « Daisy et Cie » peuvent proposer de façon illimitée l'accès à la **médiathèque en ligne Éole**. Sur cette médiathèque, on trouve des **livres audio au format Daisy** (voir fiche « 5.10. Les livres audio ») et des **livres en braille numérique** (voir fiche « 5.1. Les livres en braille »). Des **livres papier en braille** peuvent aussi être commandés et livrés.

La Médiathèque en ligne Éole s'adresse aux personnes en difficulté avec la lecture du fait d'un handicap (défiance visuelle, handicap moteur, intellectuel, troubles cognitifs, troubles DYS...), car les livres adaptés par l'association Valentin Haüy entrent dans le cadre de **l'exception au droit d'auteur** (voir fiche « 2.3. L'exception au droit d'auteur »).

Les bibliothèques du Puy-de-Dôme intéressées pour rejoindre le dispositif « Daisy et Cie » peuvent **se renseigner auprès de la Médiathèque départementale**.

Elles devront notamment **suivre une formation pour ensuite proposer le service à leurs usagers**.

La Médiathèque départementale peut prêter des lecteurs Victor Reader Stratus 4, qui permettent de lire les livres audio Daisy.





Des **applications** existent pour écouter des livres audio Daisy numériques sur smartphone ou tablette :

- Dolphin Easy Reader (gratuite)
- Voice Dream Reader (payante)

Sur ordinateur (Windows) : Le logiciel de lecture AMIS est gratuit et disponible en français.



Comment rendre visible et utile le partenariat ?

1 - Communiquez !

Ce partenariat est difficile à rendre visible, puisqu'il concerne des personnes qui ne viennent pas forcément en bibliothèque.

- Vous pouvez présenter le partenariat **sur votre site web**.
- Vous pouvez mettre des **affiches** et proposer des livres audio Daisy **en présentation** dans votre bibliothèque. Même si tous les usagers ne pourront pas les emprunter, cela permettra de faire connaître le partenariat.
- Vous pouvez **communiquer en direct auprès de vos usagers**. Pour cela, tous vos collègues doivent savoir présenter le partenariat.
- Vous pouvez aussi **communiquer dans des lieux accueillant des personnes que les adaptations pourraient intéresser**, comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), mais aussi les collèges, pour les publics dys notamment. Communiquez auprès des **associations en contact avec les publics aveugles et malvoyants** de votre territoire.



2 - Accompagnez les usagers

- Afin de les aider à avoir accès au dispositif. Vous pouvez par exemple leur proposer un modèle d'attestation sur l'honneur, qui servira de justificatif de leur situation de handicap.
- L'élément le plus important est d'**être à l'écoute des besoins et des préférences de vos usagers**. Vous pouvez les aider à créer leur compte sur la médiathèque Eole. Vous pouvez aussi leur proposer des sélections de documents que vous créez, si vos usagers ne sont pas autonomes. En fonction de ce qu'ils préfèrent, vous pouvez alors leur laisser le choix entre les livres numériques et les livres CD, ou encore entre la voix de synthèse et la voix réelle. Vous pouvez leur prêter un lecteur Victor si vous en avez un, ou si la Médiathèque départementale vous en a prêté un.

N'oubliez pas : Même si ce partenariat ne concerne pas beaucoup d'usagers, il sera très important pour ces personnes, puisqu'il leur permettra un accès à la lecture beaucoup plus simple.